

**16 mai 2013**

La CAP était présidée par Brigitte Thorin, adjointe au Sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaire, le secrétaire était Luc Bodinate (DRH/MGS). La CFDT a été désignée comme secrétaire adjoint (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Une réunion préparatoire à cette CAP s'est déroulée le mercredi 15 mai, 2013 en présence des représentants de l'Administration et des élus représentants du personnel.

## Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire-adjoint parmi les membres représentant le personnel
- Approbation du PV de la réunion du 20 novembre 2012
- Attributions de réductions d'ancienneté au titre de l'année 2012
- Mutations et détachements
- Intégrations
- Questions diverses

## Le procès verbal de la réunion du 20 novembre 2012 n'a pu être fourni et son approbation est remise à plus tard.

La CGT s'inquiète de l'ouverture possible de la conduite des vedettes à des personnels non Affmars ; l'Administration confirme qu'il s'agit bien d'un axe de réflexion et prend bonne note de la réticence des représentants du personnel.

Concernant le déroulement de carrière de toutes les catégories C, il nous est indiqué que la DGAFP se penche sur ce chantier extrêmement important ; un corps à deux grades (souhaité par l'ensemble des représentants syndicaux) est une des pistes étudiées.

Les syndicats se félicitent dans leur ensemble du dé-contingentement pour le 8<sup>ème</sup> échelon du grade de Syndic Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

## Réductions d'ancienneté au titre de l'année 2012

Il nous est rappelé la règle applicable, à savoir 1 mois de réduction d'ancienneté accordé à tous les agents sauf ceux dont la valeur professionnelle n'a pas donné satisfaction.

Après mise au vote, il a été décidé de la solution suivante :

- les agents au dernier échelon de leur grade sont exclus du dispositif ;
- il est décidé une non attribution de réduction d'ancienneté à 19 agents éligibles radiés, à 15 agents accueillis sur corps, à 2 agents en disponibilité ainsi qu'à 1 agent détaché en collectivité territoriale, ce qui permet d'obtenir un reliquat de 4,8 mois pour 2013.

## Mutations

Date d'effet : 1<sup>er</sup> septembre 2013

Nom agent	Service d'origine	Service d'accueil
CAILLAT Marc	DDTM 66	PAM IRIS
MAINGRAUD Dominique	PAM IRIS	PAM IRIS (changement de bordée)
POULAUD Sylvain	DIR Ouest	DDTM/DML 56
FERRAND Jérôme	ENSM Saint-Malo	DDTM/DML 35
DEGUERGUE Anne-Marie	DDTM 50	CROSS CORSEN
LEMYRE Sophie	VNF DT Rhône-Saône	LPM CIBOURE

## Mutations (suite)

Nom agent	Service d'origine	Service d'accueil
HERBAUX Patrick	DDTM 33	VR GABIAN
BATONNEAU Philippe	DDTM 33	VR GABIAN
MINATCHY Marie	DMSOI	DM SOI/DM 974 AE
BEYAERT Frédéric	DDTM 76	VR MAUVE
BEYAERT Francis	DDTM 76	VR ARMOISE
POCHET Ludovic	Collectivité Territoriale	VR ARMOISE
TERNON Michèle	DIRM Le Havre	DDTM/DML 62
POURRE Christian	DDTM 62	DDTM/DML 62
JEROLON Jean-Charles	DRIEA	DM 972 CSN AG

## Intégrations

Un avis favorable est donné aux demandes d'intégration suivantes :

Nom	Affectation
CORSO-SANCHEZ Marie-Pia	Nouvelle Calédonie
DELATTRE Nicolas	DDTM 62
GARDET Emmanuel	DDTM 06
LAMY Christelle	DDTM 85
LEBON François	DDTM 66
LESTRADE Bianca	Polynésie Française

## Questions diverses :

- Avances des frais de mission pour les représentants syndicaux : certains services « rechignent » concernant les avances de frais de missions sans convocation officielle. L'administration promet de faire un effort et d'envoyer les convocations plus tôt.
- La demande de passage de 100 % des syndics de 2<sup>ème</sup> classe vers la 1<sup>ère</sup> classe est en attente d'accord de la DGFP. Par contre on ne semble pas s'acheminer vers une augmentation des taux pro-pro concernant les grades de principaux.
- Une échéance indicative (avant la fin de l'année) est fournie concernant la publication du décret IHTS.

**Prochaine CAP : novembre 2013**

**Pour la défense des Syndics des Gens de Mer, n'hésitez pas à contacter votre représentant CFDT avant la pré- CAP, afin que notre action soit plus efficace.**

Pascal BREHIN DGITM/DAM/SI Saint-Malo  
 pascal.brehin@developpement-durable.gouv.fr